

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 15 décembre 2022 - Délibération n° 2022-118

**BUDGET "VILLE" 2022**

**VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE  
COMPLÉMENTAIRE POUR LE BUDGET "PRODUCTION  
D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE" ET ADOPTION D'UNE DÉCISION  
BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE SUBSÉQUENTE**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	23
Vote	
Pour	23
Contre	0
Abstentions	6

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Madame Françoise Fouchet.

Monsieur Mickaël Jouan, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Karen Lanson, pouvoir donné à Madame Soazig Ruiz.

Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Anaïs Cadoret.

**Secrétaire de séance :** Louis Le Coz.

**Rapport de Louis Le Coz.**

*Afin d'assurer une trésorerie suffisante au budget annexe "production d'énergie photovoltaïque" pour régler les dépenses de fournitures et de pose des panneaux photovoltaïques du Carré 9, il est décidé de verser une avance complémentaire du budget principal "Ville" au budget annexe "production d'énergie photovoltaïque", de modifier le tableau d'amortissement en conséquence et d'ajuster les crédits budgétaires de l'exercice 2022 du budget principal de manière subséquente.*

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Affiché le **19 DEC. 2022**  
ID : 035-213502362-20221215-SG2022\_591-DE

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE du versement par le budget principal au budget annexe "production d'énergie photovoltaïque" d'une avance complémentaire de 14 000 € remboursable sans intérêt sur une durée de dix ans à compter de 2024, date de début de l'amortissement comptable des panneaux et de modifier le tableau d'amortissement de l'avance remboursable ainsi :

Date d'échéance (indicatif)	CRD Début de période	Apport	Capital amorti	CRD Fin de période
16/12/2022	175 716,00	14 000,00		189 716,00
01/07/2023	189 716,00		11 055,00	178 661,00
01/07/2024	178 661,00		16 760,50	161 900,50
01/07/2025	161 900,50		16 760,50	145 140,00
01/07/2026	145 140,00		16 760,50	128 379,50
01/07/2027	128 379,50		16 760,50	111 619,00
01/07/2028	111 619,00		16 760,50	94 858,50
01/07/2029	94 858,50		16 760,50	78 098,00
01/07/2030	78 098,00		16 760,50	61 337,50
01/07/2031	61 337,50		16 760,50	44 577,00
01/07/2032	44 577,00		16 760,50	27 816,50
01/07/2033	27 816,50		16 760,50	11 056,00
01/07/2034	11 056,00		11 056,00	-

ADOpte la décision budgétaire modificative n°3 du budget "Ville", exercice 2022, telle que présentée comme suit :

**Section d'investissement**

Chapitre	Compte	Dépenses
23 : immobilisations en cours	2315 : installations, matériel et outillages techniques	- 14 000,00 €
27 : autres immobilisations financières	27638 : autres créances immobilisées – autres établissements publics	14 000,00 €
<b>Total section d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



Mis en ligne le **19 DEC. 2022**

Le Secrétaire de séance,  
**Louis Le Coz**  
2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint